



Probleme renouvellement titre sejour etudiant

Par guest12

Bonjour,

je suis arrivé en france en septembre 2007 en qualité d'etudiant etranger .

je vous explique mon parcours de étude qui est pas fameux :

2007/2008 echec 1 ere année dut

2008/2009 1 ere année dut validé .

2009/2010 echec 2eme année dut :(jai présenté un certificat medical à la prefecture pour justifier mon absence pendant les cours parce que j'étais vraiment malade.)

j'étais absent toute l'année et l'Etat n'a pas accepté de me reintégrer ,j'ai dû faire une inscription à la fac c'était la seule possibilité que j'avais.

2010/2011 : 2 eme année a la fac (reorientation)un mauvais choix donc un echec .

actuellement j'ai un peu peur qu'on me refuse de renouveler mon titre de sejour pour l'année prochaine 2011/2012 surtout que j'ai eu que des zéros dans les examens à la fac .

j'attire votre attention pour vous dire que j'ai trouvé une autre université qui a accepté pour me reintégrer et finir mon diplôme que j'avais commencé en 2007 mais pour l'année prochaine.

je sais que ma situation est délicate mais c'est vraiment dû à beaucoup de soucis qui m'ont empêché de me présenter aux cours .

rassurez moi svp je veux savoir si j'ai une chance pour renouveler mon titre de sejour pour l'année prochaine avec une inscription 2eme année dut .sinon qu'est ce que je dois faire comme démarche pour avoir un dossier solide pour avoir plus de chance d'avoir une réponse favorable de la prefecture .

Par mimi493

N'avoir que des zéros à ses examens ???? Avez-vous au moins une preuve que vous avez suivi les cours avec assiduité ? Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.

Par guest12

je vous remercie pour votre réponse :

j'ai eu que des zéros oui !! la formation est très éloignée par rapport à ce que j'avais fait auparavant je n'ai pas été présent du tout sauf au début .

j'étais obligé de présenter une inscription à la prefecture pour pouvoir renouveler le titre pour cette année .c'était la seule que j'avais .

Par guest12

bonjour,

et si je donne à la prefecture un autre certificat medical sachant que j'etais vraiment malade ,est ce que ça peut m'aider

Par Georges

essayer toujours, vous n'y perdez rien

Par guest12

merci pour la reponse

mais moi je parle de l'année prochaine ,je veux mettre toutes les chances de mon coté avant de déposer une demande de renouvellement .

quesque je dois faire exactement pour ne pas risquer un refus .

merci davance

Par bil

Bonjour,

Je vous conseil de changer de préfecture comme ça le temps qu'il transfert ton dossier t'aura déjà un titre de séjour.
bonne chance

Par guest12

merci bcp "bil"

donc si j'ai bien compris avant l'expiration du prochaine titre de sejour je fais la demande de renouvellement dans une autre prefecture mais la prefecture n'attend pas que le dossier soit transferer pour donner le nouveau titre de sejour

Par bil

oui monsieur
en tous les cas c'est mieux de renouveler dans la même préfecture c'est moins de risques.
bonne chance

Par mimi493

j'etais obligé de presenté une inscription à la prefecture pour pouvoir renouveler le ts pour cette année .c'etait la seule que j'avais .

Alors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.

Oui, vous pouvez essayer, mais le refus est plus que possible, avec une raison légitime qu'il sera difficile de contrer.

Par guest12

Alors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.

Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.

mimi si je suis ici c pour demander l'aide des personnes qui sont experimentées et qui peuvent me donner une solution , au lieu de me dire "j'aurai du faire ceci j'aurai du faire cela..."ce qui est fait est fait mnt je veux bien savoir ce que je dois faire dans le futur et pas me parler du passé .

je vous rappel qu'on est pas venu en france au hazard "surtt les etudiants etranger" ,sur 100 demandes de visa ya que

15 qui l'obtiennent, et bien sûr l'attribution de visa est soumise à bcp de conditions: entretien pédagogique, présentation du projet d'étude et bien sûr un parcours d'étude brillant.

tout cela pour vous dire que rare sont les étudiants étrangers pas sérieux et j'avais bien précisé au début que j'avais des difficultés qui pourraient empêcher de se présenter dans les cours, des difficultés que n'importe quel étudiant peut les avoir sans trop rentrer dans les détails.

je tiens à remercier Bil, Georges et Mimi pour le temps qu'ils m'ont consacré pour me répondre

Par Salim

Bonjour,

vaut mieux aller se renseigner auprès d'une association qui a la pratique de dépôt de dossiers pour vous faire une idée de la suite

Par Guest12

merci Salim,

connaissez-vous par hasard une association qui s'occupe des étudiants étrangers ??
cdt

Par Bil

Bonsoir,
effectivement il y a des associations telles que La Cimade, France terre d'asile, etc.
bonne chance

Par Salim

Bonsoir,

La Cimade assiste les étrangers dans leurs démarches pour le droit au séjour

si vous voulez leur montrer des documents, il est utile d'y aller

La Cimade a, entre autres, 2 permanences parisiennes, l'une qui reçoit le lundi et le mardi, l'autre mercredi et le jeudi

si c'est simplement des questions que vous voulez poser, vous pouvez peut-être les contacter simplement au téléphone

il y a aussi le Gisti qui répond les après-midi en semaine au téléphone à travers son service juridique

Par Fayyaz

salut mec,
moi aussi j'ai des amis étrangers écoute change pas ton préfc en effet le préfc te demandera toujours ton attestation de réussite j'ai des amis dans ton cas et ils ont changé leur statut de visa sans problème à France finis hanni faites attention !!!!!!!!!!!!!
demande au service des étudiants ne prend pas le temps!!!!!!

Par Nicole29

Bonjour,

normalement, je dis bien normalement, un étudiant étranger peut redoubler 1 fois et changer 1 fois d'orientation, parfois un redoublement suffit pour un refus de renouvellement, mais parfois, je parle en connaissance de cause, tu peux redoubler 2-3 fois, la préfecture te renouvelle quand même, donc ré-essaye de renouveler ta carte. Dans le cas contraire, ta situation à l'air très difficile à défendre, sauf si vraiment, tu étais très malade durant tes années scolaires (et quand on parle de maladie, ce n'est pas juste un simple rhume, grippe, constipation...). Ta seule solution dans ce cas est de te marier.

Au niveau des associations, il y a La Cimade, mais aussi Le Gisti (de vrais avocats), Le PAD, AFPA... Google est ton ami, renseigne-toi sur internet.